

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2015

---

RENSEIGNEMENT - (N° 2669)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL241

présenté par  
M. Urvoas, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A la première phrase de l'alinéa 100, substituer au mot : "légale", les mots : "du présent livre".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.